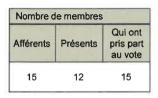
République Française Département Loiret Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024



Vote

A l'unanimité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 08/04/2024

E+

Publication ou notification du :

08/04/2024

L'an 2024, le 5 Avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2024.

Présents: M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes: COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, QUERCY

Christine, VILLEY Séverine.

MM: AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND

Patrick, DE BLOIS Bruno, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :

Mme ORLAND Martine à Mme MARTIN Muriel,

MM : DELIGNY Frédéric à M. DE BLOIS Bruno, FOUCAULT Gilles à M. BLEUSE

Georges

<u>A été nommé(e) secrétaire</u> : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2024-21 – Demande de Fonds de Concours 2024 CCPS pour l'aménagement de l'atelier municipal

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2024 pour l'aménagement de l'atelier municipal.

Le coût prévisionnel de l'opération sera financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement	
2 783,09 € HT	Fonds de Concours CCPS:	1 391,54 €
	Commune:	1 391,55 €
	TOTAL:	2 783,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- APPROUVE à l'unanimité le projet et le plan de financement,
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2024 pour l'aménagement de l'atelier municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

En mairie, le 05/04/2024

Le Secrétaire de séance, M. BOUQUIN Jean-Jacques

DE SELLE

Le Maire, M. de DREUZY Philippe

Par Dy